

Conseil communal

Décisions du conseil du 6 février 2025

Demande d'autorisation d'exploiter

Le conseil décide d'accorder une autorisation d'exploiter aux tenanciers des établissements suivants :

- The Bistro 1809
- Swisspeak Resorts
- Café du Relais à Euseigne

Manifestations

Le conseil décide d'autoriser l'Union villageoise d'Euseigne à organiser le carnaval des enfants, le 4 mars 2025, de 13h30 à 17h30 à la salle de gymnastique du CO Hérens.

Le conseil décide d'autoriser la société NOC Event, par M. Charles Martin, à organiser une manifestation à Euseigne, Rue des granzettes, le 14 juin 2025, de 16h00 à 1h00 le lendemain.

Travaux publics

Le conseil décide d'adjudiquer :

- Le mandat d'ingénieurs concernant les travaux de réfection de la route de Lousse au bureau Guillaume Favre SA ;
- Le mandat d'ingénieur, concernant la 2ème étape des travaux sur les collecteurs d'eaux claires, entre la route du Melan et le chemin de Goza, au bureau Guillaume Favre SA ;
- Le remplacement de trois débitmètres, sur le réseau d'eau potable communal, à la société Rittmeyer AG.

Bâtiments communaux

Le conseil décide d'adjudiquer les travaux suivants :

- Le mandat d'architecte pour la réfection des WC publics de Mâche à la société fday architecture Sàrl ;

Promotion des énergies renouvelables

Le conseil accepte une demande d'aide aux énergies présentée par un citoyen.

Aide au logement

Le conseil accepte deux demandes d'aide au logement présentées par des familles.

Autorisations de construire

Le conseil délivre trois autorisations de construire.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.